



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

*Direction régionale de l'industrie, de la recherche
et de l'environnement de CHAMPAGNE-ARDENNE*

TROYES, le 3 décembre 2008



Groupe de subdivisions de l'Aube – Haute-Marne
24 boulevard du 14 juillet – BP 377
10025 Troyes cedex

Nos réf. : SAU2/E/AS/VM N° 08-767

Q:\SAU\ICPE\DOSSIER\Bonduelle traiteur-Appetifrais\St Benoist sur Vanne\2008_11_28-modif_eplantage\rapport.odt

Affaire suivie par : Arnaud SICCARDI

arnaud.siccardi@industrie.gouv.fr

Tél. 03 25 82 66 20 – Fax : 03 25 73 72 03

Objet : Installations classées pour la protection de l'environnement
Modification des conditions d'exploitation – Société BONDUELLE TRAITEUR
Présentation au Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques.

RAPPORT DE L'INSPECTION DES INSTALLATIONS CLASSÉES

Société BONDUELLE TRAITEUR
à
SAINT-BENOIST-SUR-VANNE

I. Présentation de l'établissement

Ressources, territoires et habitats
Énergie et climat
Prévention des risques
Développement durable
Infrastructures, transports et mer

**Présent
pour
l'avenir**

- Raison sociale : Bonduelle Traiteur
- Adresse de établissement : RN60 – BP9 – 10160 SAINT-BENOIST-SUR-VANNE
- Adresse du siège social : 67 route de concarneau – BP27 – 29140 ROSPORDEN
- Activité : Préparation de salades traiteur ;
- Numéro SIRET : 957 802 416 00033
- Code APE : 153E
- Identifiant Gidic : 57.2726
- Dirigeant (nom et qualité) : M. Geoffroy d'ALES, directeur adjoint
- Téléphone : 03.25.37.30.25
- Télécopie : 03.25.37.32.75

PJ : Demande de modification des conditions d'épandage en ajoutant une parcelle ;
Photo aérienne présentant la parcelle proposée pour l'épandage ;
Plan présentant la parcelle proposée ;
Projet d'arrêté préfectoral complémentaire.

II. Éléments de contexte de l'activité de l'entreprise

Les activités du groupe BONDUELLE sont spécialisées dans le légume sous toutes ses formes. Le groupe compte 27 usines, dont 13 en France.

Le site de SAINT BENOIST SUR VANNE appartient à la branche traiteur, qui comporte deux centres de production, celui objet de l'inspection et un autre site implanté dans le Finistère (siège social).

Le site de SAINT BENOIST SUR VANNE est autorisé par arrêté préfectoral n° 00-574A du 22 février 2000 à exploiter une unité de fabrications de salades traiteur. Les activités classées au titre de la nomenclature sur les installations classées sont la préparation et le conditionnement de produits alimentaires d'origine végétale (rubrique 220-1) et animale (rubrique 2221-1), ainsi que la production de froid (rubrique 2920-2a) et le stockage de gaz combustibles liquéfiés (rubrique 1412, activité soumise à déclaration). Il est également autorisé à épandre les boues produites par ses installations de traitement des eaux usées par arrêté préfectoral n° 00-4549A du 27 septembre 2000, objet du présent projet d'arrêté préfectoral complémentaire.

III. Présentation de la demande

En raison de l'absence de terre agricoles disponibles pour l'épandage des boues liquides sur le périmètre initialement prévu, la société BONDUELLE TRAITEUR, requiert de Monsieur le Préfet du département de l'Aube l'autorisation de déroger aux prescriptions qui lui sont applicables en la matière.

Pour ce faire, le pétitionnaire demande l'autorisation d'épandre les boues issues de sa station de traitement des eaux, lors de la campagne de printemps 2009, sur la parcelle identifiée A260P de la commune de PAISY-CASDON, parcelle déjà attribuée pour recevoir les effluents liquides issus de la station de traitement des eaux urbaines de la commune d'AIX-EN-OTHE.

Sont joints au présent rapport un plan ainsi qu'une photo aérienne à la même échelle (1/7.000) situant cette parcelle.

Le pétitionnaire a recueilli les avis du maire de la commune d'AIX-EN-OTHE, ainsi que de Monsieur Hugues MARTEAU, propriétaire de ladite parcelle.

Contact a été pris avec la direction départementale de l'équipement et de l'agriculture, direction chargée des stations de traitement des eaux urbaines. Il s'avère que le plan d'épandage des boues de la station d'épuration d'AIX-EN-OTHE est compatible avec le projet considéré.

Un bilan des apports réalisés sur cette parcelle rend celle-ci apte à recevoir l'effluent, sous réserve des prescriptions actuelles. En effet, les analyses effectuées sur des échantillons des boues produites par la station d'épuration de BONDUELLE TRAITEUR sur la période du 1^{er} janvier 2008 à ce jour montrent une bonne disponibilité des matériaux fertilisants, ainsi qu'une compatibilité avec tout type de culture.

Le site se conformera également aux prescriptions actuelles, notamment en tenant un registre d'épandage et en réalisant un bilan agronomique.

IV. Conclusions

Compte-tenu de ce qui précède, l'inspection des installations classées propose à Monsieur le préfet du département de l'Aube d'autoriser, pour la campagne d'épandage du printemps 2009, à autoriser l'exploitant à épandre ses boues sur la parcelle proposée.

Un projet d'arrêté est joint au présent rapport.

Rédacteur	Validateur	Approbateur
L'inspecteur des installations classées	L'inspecteur des installations classées	Pour la directrice par intérim et par délégation, le chef de groupe de subdivisions Aube – Haute-Marne
<i>Signé :</i>	<i>Signé :</i>	<i>Signé :</i>
Arnaud SICCARDI	Rémi HELINCKX	Catherine CASTAING

